

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : DISPERBYK-162

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

: **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Solution of modified polyurethane
Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|------------------------------------|-----------|-------------------|
| Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl | 108-65-6 | >= 20 - < 30 |
| Xylène | 1330-20-7 | >= 10 - < 20 |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | >= 10 - < 20 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | >= 5 - < 10 |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Information supplémentaire | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). |

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|--|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. |
|--|---|

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

| | |
|---------------------------------|--|
| Conditions de stockage sures | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Matières à éviter | : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. : Conserver à l'écart des agents oxydants. |

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------------------------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl | 108-65-6 | TWA | 50 ppm | US WEEL |
| Xylène | 1330-20-7 | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Xylène | | STEL | 150 ppm 655 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Xylène | | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | OSHA Z-1 |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Acétate de n-butyle | | STEL | 200 ppm 950 mg/m ³ | OSHA P0 |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 150 ppm 710 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Acétate de n-butyle | | ST | 200 ppm 950 mg/m ³ | NIOSH REL |
| Acétate de n-butyle | | TWA | 50 ppm | ACGIH |
| Acétate de n-butyle | | STEL | 150 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | TWA | 20 ppm | ACGIH |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm | OSHA Z-1 |

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

| | | | | |
|--------------|--|------|----------------------|-----------|
| | | | 435 mg/m3 | |
| Ethylbenzène | | TWA | 100 ppm 435 mg/m3 | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | STEL | 125 ppm 545 mg/m3 | OSHA P0 |
| Ethylbenzène | | ST | 125 ppm 545 mg/m3 | NIOSH REL |

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains
Matériel : De type imperméable (Silver Shield) recommandé

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : type ester
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

Point/ intervalle de fusion : < 32 °F (< 0 °C)
Méthode: derived

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

| | |
|---------------------------------------|--|
| Début d'ébullition | : 255.20 °F (124.00 °C) Méthode: derived |
| Pression de vapeur | : 7 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived |
| Point d'éclair | : 82.40 °F (28.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755 |
| Limite d'explosivité, supérieure | : 12.00 % (v) |
| Limite d'explosivité, inférieure | : 1.20 % (v) |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative/Densité spécifique | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1.0050 g/cm ³ (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Masse volumique apparente | : Non applicable |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : non miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794 |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : 450 mm ² /s (104.00 °F (40.00 °C)) |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

| | |
|--------------------------------------|--|
| Stabilité chimique | : selon les prescriptions. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : Chaleur, flammes et étincelles. |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Néant |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau
Absorption par la peau
Inhalation
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë

Produit:

| | |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10,000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui |
| Toxicité aiguë par inhalation | : Estimation de la toxicité aiguë : 36.79 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |

Composants:

108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl:

| | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50 (Rat): > 100 ppm Durée d'exposition: 4 h |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg |
| 1330-20-7 Xylène: | |
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg |

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë
(administration orale)

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 hToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.**123-86-4 Acétate de n-butyle:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 21.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: ouiToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 14,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402**100-41-4 Ethylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:**108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

1330-20-7 Xylène:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

123-86-4 Acétate de n-butyle:

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.
Evaluation: Irritant pour les yeux.
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl:**

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

1330-20-7 Xylène:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux

123-86-4 Acétate de n-butyle:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl:**

Espèce: Cochon d'Inde

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.
BPL: oui

123-86-4 Acétate de n-butyle:

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

IARC

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Ethylbenzène

100-41-4

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: L'absorption des ingrédients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

Études sur les animaux ont démontré que des ingrédients peut avoir un effet sur le fœtus à des niveaux causant une toxicité maternelle. L'inhalation excessive du xylène a causé des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire. L'hexane combiné au xylène accroît grandement cet effet. Contact prolongé du xylène peut causer des dermatites. L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.

L'ethylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux(l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent causer de mal de tête des étourdissement, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion peut causer l'irritation du système digestif et causer les même symptômes que l'inhalation; des fortes dosages peut causer évanouissements.

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Inhalation l'acétate de n-butyle peut causer narcose.

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux : D001: Inflammable
D018: Benzène

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Emballages contaminés : fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
 : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquid, n.o.s.
 (Xylene, Butyl acetate)

Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : Flammable Liquids
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
 (XYLENE, BUTYL ACETATE)
 :)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 3
 EmS Code : F-E, S-E
 Polluant marin : non
 Remarques : IMDG Code segregation group - none

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquids, n.o.s.
 (Xylene, Butyl acetate)
 Classe : 3

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID
 Code ERG : 128
 Polluant marin : non
 Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

| Composants | No.-CAS | Component RQ (lbs) | Calculated product RQ (lbs) |
|------------|-----------|-----------------------|--------------------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | 100 | 572 |

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 17.4 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 7.1 % |

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

| | | |
|--------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 17.4 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 7.1 % |

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

| | | |
|---------------------|-----------|--------|
| Xylène | 1330-20-7 | 17.4 % |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 | 11.8 % |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | 7.1 % |

Non-volatile (poids) : 37 - 39 %
 Méthode: 23 (20min/150°C)
 DIN EN ISO 3251
 L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

Massachusetts Right To Know

| | |
|---------------------|-----------|
| Xylène | 1330-20-7 |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Benzene | 71-43-2 |

Pennsylvania Right To Know

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Copolymer | - |
| Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl | 108-65-6 |
| Xylène | 1330-20-7 |
| Acétate de n-butyle | 123-86-4 |
| Ethylbenzène | 100-41-4 |
| Toluène | 108-88-3 |
| Cumène | 98-82-8 |
| Butan-1-ol | 71-36-3 |


New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5162

Commercial

d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

DISPERBYK-162

Version 9

Date de révision 02/04/2026

Date d'impression 05/07/2026

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|-------------------|--|
| TSCA | : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |
| Section 5a | : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante. |
| Section 4 / 12(b) | : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation. |
| DSL | : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE. |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 02/04/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.